

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le mardi 7 avril 2026 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- ❖ Monsieur Charles Brochu, conseiller du district No 6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié avec le retrait du point 8.3.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2026 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

- 7.4 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2026
- 7.5 Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2025

8. Administration et affaires courantes

- 8.1 Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2025
- 8.2 Rapport sur le nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue par la Charte de la langue française
- 8.3 ~~Adoption de règlement : Règlement No 621 – Décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr (RETIRÉ)~~
- 8.4 Règlements No 567 et No 568 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant 320 800 \$ qui sera réalisé le 6 mai 2026
- 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 622 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 8.6 Dépôt des attestations de formation : L'éthique et la déontologie de l'élu municipal
- 8.7 Autorisation relative à l'inscription de Monsieur Martin Lessard à l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et au paiement des frais afférents
- 8.8 Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Adhésion 2026 – 2027 et nomination d'un délégué municipal
- 8.9 Tech-Nic Réseau Conseil – Achat d'une banque de temps
- 8.10 Adjudication du contrat de location et de service d'un photocopieur multifonction
- 8.11 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2026 – Autorisation d'inscription du maire
- 8.12 Résolution confirmant la fin de l'emploi
- 8.13 Nomination au poste d'opérateur aux travaux publics
- 8.14 Autorisation au directeur général de signer une entente de partenariat avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Nomination des membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 10.2 Mandat pour la formation obligatoire auprès des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11. Voirie

- 11.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales (PAVL-ERL) 2025 niveaux 1 et 2

- 11.2 Adjudication de la soumission pour le débroussaillage sur certains chemins municipaux – Saison 2026
- 11.3 Résolution autorisant l'achat d'un balai rotatif hydraulique
- 11.4 Acceptation et adjudication de la soumission pour les travaux de pavage d'un tronçon du chemin Pease
- 11.5 Autorisation de dépense – Achat de panneaux de noms de rue

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Remerciements à Madame Mailhot et Monsieur Di Camillo pour leur vigilance et leur bienveillance

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2026 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 2 mars 2026 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-03

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 57 770,82 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 183 509,01 \$, auquel s'ajoute le total des chèques ou dépôts directs émis pour un montant de 16 944,23 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 50 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2026-04-06

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2026

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Cleveland dépose au Conseil municipal les états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 mars 2026, conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et ce, dans un souci de transparence de l'administration municipale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-07

Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT QUE l'avis public concernant le dépôt du rapport financier, accompagné du rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2025, a été donné conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier ainsi que du rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2025 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER les états financiers de la Municipalité du Canton de Cleveland pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, tels que déposés.

INFORMATION NUMÉRO 2026-04-08

Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2025

Conformément à l'article 20.1 de la Charte de la langue française et en vertu de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la Municipalité du Canton de Cleveland est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

- Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0
- Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 0

Le directeur général et greffier-trésorier informe les membres du conseil que la publication de cette information sur le site Internet a été faite.

INFORMATION NUMÉRO 2026-04-09

Rapport sur le nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue par la Charte de la langue française

Conformément à l'article 128.2 de la Charte de la langue française, la Municipalité du Canton de Cleveland doit transmettre annuellement au ministère de la Langue française un rapport sur l'application de la procédure de traitement des plaintes, détaillant notamment le nombre de plaintes reçues et traitées.

Le directeur général et greffier-trésorier informe les membres du conseil qu'il n'y a pas eu de plaintes reçues ou traitées pour l'année se terminant le 31 décembre 2025 et que le rapport est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-10

Adoption de Règlement : Règlement No 621 – Décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr (**RETIRÉ**)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-11

Règlements No 567 et No 568 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 320 800 \$ qui sera réalisé le 6 mai 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 320 800 \$ qui sera réalisé le 6 mai 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
567	238 900 \$
568	81 900 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 567 et 568, la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 6 mai 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	18 800 \$	
2028.	19 500 \$	
2029.	20 400 \$	
2030.	21 100 \$	
2031.	22 000 \$	(à payer en 2031)
2031.	219 000 \$	(à renouveler)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-12

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 622 - Relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

DONNE avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 622 intitulé : « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » énonçant

les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, sera adopté.

De plus, dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), **le projet de Règlement No 622 – Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** est déposé lors de la séance et jointe en annexe au présent avis.

INFORMATION NUMÉRO 2026-04-13

Dépôt des attestations de formation - Éthique et déontologie de l'élu municipal

Le directeur général dépose les attestations confirmant que les membres du conseil municipal ont suivi la formation « L'éthique et la déontologie de l'élu municipal », le 19 janvier 2026.

Conformément aux exigences prévues par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, cette information sera publiée sur le site Internet de la Municipalité.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Formation obligatoire : L'éthique et la déontologie de l'élu municipal

Élus	Date de la formation
Herman Herbers, maire	19 janvier 2026
Daniel Braün, conseiller – district 1	19 janvier 2026
Fernand Leclerc, conseiller – district 2	19 janvier 2026
Matthew Dubois, conseiller – district 3	19 janvier 2026
Luc Cloutier, conseiller – district 4	19 janvier 2026
Sylvie Giroux, conseillère – district 5	19 janvier 2026
Charles Brochu, conseiller – district 6	19 janvier 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-14

Autorisation relative à l'inscription de Monsieur Martin Lessard à l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et au paiement des frais afférents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance pour son personnel de maintenir des compétences professionnelles conformes aux exigences de leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de Monsieur Lessard auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) assure la conformité aux normes professionnelles applicables et favorise la qualité des services rendus à la Municipalité ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise l'inscription de Monsieur Martin Lessard comme membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ).

QUE la Municipalité assume les frais annuels d'adhésion exigés par l'Ordre des urbanistes du Québec pour un montant de 711,13 \$, plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-15

Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Adhésion 2026 - 2027 et nomination d'un délégué municipal

CONSIDÉRANT QUE la mission du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est de contribuer au développement du loisir, du sport et du plein air en Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre de multiples opportunités de soutien et d'accompagnement avec des conseils, du financement, des services et des collaborations dont la municipalité peut bénéficier comme le programme « En Estrie, ça bouge ! » ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland adhère à la campagne d'adhésion pour l'année 2026-2027 du CSLE au coût de 100 \$.

DE MANDATER Mme Sylvie Giroux comme déléguée de la Municipalité du Canton de Cleveland afin de participer aux assemblées générales. Cette personne a droit de parole et droit de vote lors des assemblées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-16

Tech-Nic Réseau Conseil – Achat d'une banque de temps

CONSIDÉRANT la soumission numéro 15577 reçue le 16 mars 2026 de la compagnie Tech-Nic Réseau Conseil pour l'achat d'une banque de temps de 50 heures ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission numéro 15577 de la compagnie Tech-Nic Réseau Conseil pour l'achat d'une banque de temps de 50 heures

pour la maintenance du réseau au montant de 5 775 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-17

Adjudication du contrat de location et de service d'un photocopieur multifonction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit procéder au remplacement de son photocopieur multifonction afin d'assurer la continuité et l'efficacité de ses opérations administratives ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été sollicitées auprès de fournisseurs spécialisés pour la location et l'entretien d'un photocopieur multifonction couleur ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée par Buropro Citation Inc. s'est avérée la plus avantageuse pour la Municipalité, compte tenu des coûts de location, des coûts par copie, des fonctionnalités offertes ainsi que des volumes d'impression annuels de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Buropro Citation Inc. porte sur la location d'un photocopieur multifonction Canon C3926i, incluant le module de finition, pour une durée de 66 mois ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland adjuge le contrat de location et de service d'un photocopieur multifonction à Buropro Citation Inc., selon les termes et conditions de la soumission.

QUE la Municipalité autorise une dépense mensuelle de 154,50 \$, taxes en sus, pour la location de l'équipement incluant le module de finition, ainsi que les coûts par copie comme prévu à la soumission.

QUE Mme Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-18

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2026
– Autorisation d'inscription du maire

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se

tiendra du 24 au 26 septembre 2026, au Centre des congrès de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès constitue un événement important permettant aux élus municipaux de se tenir informés des enjeux municipaux, des nouveautés législatives et des bonnes pratiques en matière de gestion municipale ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité du Canton de Cleveland que le maire participe à ce congrès ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription du maire de la Municipalité du Canton de Cleveland au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2026.

QUE les frais d'inscription, ainsi que les dépenses afférentes, soient assumés par la Municipalité conformément aux politiques et crédits budgétaires en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-19

Résolution confirmant la fin de l'emploi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche d'une personne salariée soumise à une période de probation ;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi n'a pas été confirmé à l'issue de cette période ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil prenne acte de la fin de l'emploi d'une employée n'ayant pas complété sa période de probation, et ce, au cours de la semaine du 1er mars 2026.

QUE la direction générale soit autorisée à compléter les démarches administratives nécessaires.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-20

Nomination au poste d'opérateur en voirie

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'ajouter une ressource au sein de l'équipe des travaux publics afin de soutenir le personnel en place

aux opérations quotidiennes et d'optimiser l'entretien des infrastructures municipales ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un affichage de poste et à un processus de sélection conformément à ses pratiques administratives ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur en voirie consiste notamment à réaliser divers travaux liés à l'entretien des chemins, des bâtiments municipaux, des parcs et des équipements municipaux, ainsi qu'à opérer de la machinerie lourde et légère, le tout conformément aux normes de santé et sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hugo Boyer a démontré les compétences, l'expérience et les aptitudes requises pour occuper ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'embauche de monsieur Hugo Boyer à ce poste ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland procède à l'embauche de monsieur Hugo Boyer au poste d'opérateur en voirie, à titre de poste permanent à temps plein, de nature saisonnière.

QUE l'entrée en fonction soit effective à compter du 20 avril 2026, pour une période s'échelonnant d'avril à décembre, conformément aux conditions prévues.

QUE le salaire et les avantages sociaux soient établis selon la politique salariale et les conditions de travail en vigueur à la Municipalité ;

QUE l'embauche soit assujettie à une période de probation conformément aux politiques et règlements municipaux applicables ;

QUE les autres conditions de travail applicables à ce poste soient celles prévues aux politiques, règlements et pratiques administratives en vigueur de la Municipalité du Canton de Cleveland.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-21

Autorisation au directeur général de signer une entente de partenariat avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite favoriser l'accessibilité aux activités sportives, culturelles et communautaires pour l'ensemble de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir des initiatives visant à réduire les coûts associés à la participation à ces activités ;

CONSIDÉRANT la volonté de mettre en place un programme de prêt d'équipements ainsi que des tarifs abordables pour certaines activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a également obtenu un financement dans le cadre du programme Circonflexe du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François afin de soutenir financièrement et logistiquement ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat permettrait de bonifier l'offre de services municipaux et de répondre aux besoins de la population ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente de partenariat avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François.

QUE cette entente vise la mise en place d'un programme de prêt d'équipements ainsi que l'offre de tarifs abordables pour certaines activités sportives, culturelles ou communautaires.

QUE le directeur général soit également autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'application de ladite entente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-22

Nomination des membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE, à la suite des élections municipales tenues en 2025, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland a procédé à la révision et à la reconstitution de ses comités municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement no 581, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé, entre autres, de trois (3) membres citoyens, lesquels doivent être nommés par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à un appel de candidatures auprès des citoyens par l'entremise du journal local « L'Ardoise » et de la page Facebook de la Municipalité afin de

pourvoir les postes de membres citoyens du CCU ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland procède à la nomination des membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un mandat de deux (2) ans, conformément aux articles 5 et 6 du Règlement no 581 en vigueur, à savoir :

- Madame Raphaëlle Lemelin
- Monsieur Michel Dufort
- Madame Kimberly Carey-Traversy

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-23

Mandat pour la formation obligatoire auprès des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) jouent un rôle essentiel dans l'analyse et la recommandation des dossiers en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la législation applicable en matière d'aménagement et d'urbanisme prévoit des obligations ou des bonnes pratiques quant à la formation des membres du CCU ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite s'assurer que les membres du CCU disposent des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater la direction générale afin d'identifier une organisation qualifiée pour offrir une formation conforme aux exigences légales et aux besoins de la Municipalité ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate la direction générale afin de rechercher, identifier et sélectionner une organisation compétente pour dispenser la formation requise aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément aux dispositions légales applicables.

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires à cette fin, incluant la demande d'information, l'évaluation des offres de service et, le cas échéant, la conclusion d'une entente dans le

respect des politiques et règles de gestion contractuelle de la Municipalité.

QUE les dépenses afférentes à cette formation soient autorisées à même le budget de fonctionnement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-24

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales (PAVL-ERL) 2025 niveaux 1 et 2 (Dossier No FVD29849)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé, à la Municipalité du Canton de Cleveland, une compensation de 471 499 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland confirme auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable que l'utilisation des compensations reçues au montant de 471 499 \$ au courant de l'année financière de 2025 a été utilisée pour les entretiens suivants :

- Entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2;
- Éléments des ponts, situés sur ces routes.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland confirme que les montants ci-après décrits ont été réalisés sur les chemins municipaux dont la responsabilité incombe à la Municipalité du Canton de Cleveland, et ce, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, à savoir :

- Dépenses d'entretien hivernales :
328 887 \$
- Dépenses d'entretien d'été :
437 388 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-25

Adjudication de la soumission pour le débroussaillage sur certains chemins municipaux pour la saison 2026

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour exécuter des travaux de débroussaillage sur certains chemins de la municipalité pour la saison 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

Soumissionnaires	Prix
L'entreprise 9253-4015 Québec Inc.	124,75 \$ de l'heure (plus les taxes applicables)
Les débroussaillieurs GSL Inc.	AUCUNE SOUMISSION
Les entreprises Philippe Berthelette	AUCUNE SOUMISSION
Les entreprises MMR Turcotte Inc.	120 \$ de l'heure (plus les taxes applicables)
ML Entreprise	105 \$ de l'heure (plus les taxes applicables)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour les travaux de débroussaillage est ML Entreprise et que la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de ML Entreprise reçue le 11 mars 2026 pour le débroussaillage de certains chemins municipaux pour la saison 2026 au montant de 105 \$ / heure plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-18-519 « Débroussaillage et fauchage – Contrat ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-26

Résolution autorisant l'achat d'un balai rotatif hydraulique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite améliorer l'efficacité des travaux d'entretien et de nettoyage de son réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un balai rotatif hydraulique facilitera le balayage des chemins et l'entretien général des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT l'offre de Picken's Farm Equipment Inc., situé au 34, rue Nord à Waterloo, pour la fourniture d'un balai rotatif hydraulique ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le conseil municipal de la Municipalité du canton de Cleveland autorise l'achat d'un balai rotatif hydraulique SAMI de 78 pouces, comprenant 2 roues ajustables, pivot hydraulique et attache universelle "skid steer", auprès de Picken's Farm Equipment Inc., au montant de 5 900 \$ plus les taxes applicables.
- QUE** le directeur de la voirie soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.
- QUE** cette dépense soit payable à même le fonds de roulement de la Municipalité du Canton de Cleveland.
- QUE** le directeur général soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité à approprier à même le fonds de roulement la somme de 6 194,26 \$ (taxes nettes), remboursable selon la cédule suivante, le tout plus taxes :
- | | |
|------------------|-------------|
| 1er janvier 2027 | 2 064,76 \$ |
| 1er janvier 2028 | 2 064,75 \$ |
| 1er janvier 2029 | 2 064,75 \$ |
- QUE** la Municipalité prévoit, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-27

Acceptation et adjudication de la soumission pour les travaux de pavage d'un tronçon du chemin Pease

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de pavage d'un tronçon du chemin Pease ;
- CONSIDÉRANT QUE** sept (7) entreprises ont présenté une offre de prix au bureau de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions reçues le 1^{er} avril 2026 à 11 h 00 ;
- CONSIDÉRANT** les soumissions reçues conformes ;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénieurs Les services EXP Inc. à l'effet d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 211 702,10 \$ pour l'option A, plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ADJUGER** à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc., le contrat pour les travaux de pavage d'un

tronçon du chemin Pease, conformément à la demande publique de soumission numéro SHE-26000868-A0 et aux tarifs unitaires de sa soumission soit une dépense, excluant la TPS et la TVQ, estimée à 211 702,10 \$ pour l'option A.

QUE le directeur général, M. Martin Lessard, soit et est autorisé à signer tout document ou conclure tout accord aux fins de ce contrat.

QUE cette dépense sera financée par le fonds de carrières et sablières.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-28

Autorisation de dépense – Achat de panneaux de noms de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland assume la responsabilité de la signalisation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les numéros civiques sur poteaux 911 ont été remplacés au cours de l'année précédente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une nouvelle identité visuelle et un nouveau logo en 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable d'assurer une harmonisation visuelle entre les numéros civiques et les panneaux de noms de rue ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires à cette fin sont prévus au budget 2026 de la Municipalité, lequel a été dûment adopté ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de panneaux de noms de rue intégrant le nouveau logo de la Municipalité, afin d'assurer une harmonisation avec les numéros civiques remplacés l'année précédente.

QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires disponibles à cet effet.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-29

Remerciements à Madame Mailhot et Monsieur Di Camillo pour leur vigilance et leur bienveillance

CONSIDÉRANT QU' un employé de la Municipalité du Canton de Cleveland s'est récemment retrouvé en

fâcheuse position dans l'exercice de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention rapide, vigilante et empreinte de bienveillance de Madame Mailhot et de Monsieur Di Camillo a contribué à améliorer la situation et à assurer le bien-être de cet employé ;

CONSIDÉRANT QUE de tels gestes de civisme, d'entraide et de solidarité méritent d'être soulignés et reconnus publiquement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal ainsi que l'ensemble des employés de la Municipalité tiennent à exprimer leur profonde appréciation à l'égard de cette intervention exemplaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland adresse ses sincères remerciements à Madame Mailhot et à Monsieur Di Camillo pour leur vigilance, leur réactivité et leur grande bienveillance.

QUE cette résolution témoigne de la reconnaissance du Conseil municipal et des employés envers leur geste, qui reflète des valeurs essentielles de solidarité et de sécurité au sein de la communauté.

QU' une copie de la présente résolution leur soit transmise à titre de reconnaissance officielle.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h47 à 20h00

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-30

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h00.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 mai 2026.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du Code municipal du Québec.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

À Canton de Cleveland, ce 8^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier